

HONORAIRES TTC SUR PRESTATIONS

VENTES:

Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur

- Habitation
- Jusqu'à 100 000 Forfait 5000 €
- De 100,001 à 250,000 6%
- A partir de 250,0015%
- Terrain:
Particuliers/lotissements: Forfait 5.000 €
- Promotion immobilière :
Sur prix de vente TTC :2.5%

LOCATIONS:

Depuis le 15 septembre 2014 les honoraires de location sont calculés par rapport à la surface habitable

- Honoraires TTC à la charge du locataire :
visites, constitution du dossier, rédaction du bail: 5€/m²
Honoraire pour rédaction de l'état des lieux:3€ / m²
- Honoraires TTC à la charge du propriétaire :
visites, constitution du dossier, rédaction du bail: 5€/m²
Honoraire pour rédaction de l'état des lieux: 3€ / m²

GESTION :

- Honoraire de gestion : 10%
- A partir de 3 lots8 %
Assurance loyers impayés: GALIAN: 3.80% ou SADA: 2.50%

Tarifs en vigueur à partir du 1 avril 2016